

## Convention d'entrée des établissements associés à l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées dans le réseau documentaire

UFTMiP 2021-182-CIF-R-SICD

Entre

### L'UNIVERSITE FEDERALE TOULOUSE MIDI-PYRENEES

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

SIRET : 130 021 322 00016 ; code APE : 8542Z

Dont le siège est 41 Allées Jules Guesde CS 61321 31013 TOULOUSE Cedex 6

Représentée par son Président, Monsieur Philippe RAIMBAULT

Pour le compte du SICD

Adresse postale : 15 rue des Lois 31000 TOULOUSE

Représentée par son Président, Monsieur Philippe RAIMBAULT

Ci-après dénommée « l'UFTMiP-SICD »,

D'une part,

ET

### L'INSTITUT MINES D'ALBI - ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES D'ALBI-CARMAUX

Etablissement public à caractère scientifique et technologique

SIRET : 189 092 025 00097

Dont le siège est Campus Jarlard allées des sciences BP34038 81013 ALBI CT Cedex 09

Représenté par sa Directrice adjointe, Madame Audrey LORIDAN-BAUDRIER

### L'ECOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel – Grand établissement

Sous la tutelle du Ministre chargé des transports

SIRET : 193 112 562 00015

Dont le siège est au 7 avenue Edouard Belin BP54005 31055 TOULOUSE cedex 4

Représentée par son Directeur, Monsieur Olivier CHANSOU

### L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE

Etablissement public à caractère administratif

SIRET : 193 101 508 000

Situé 83, rue Aristide-Maillo - BP 10629 - 31106 TOULOUSE CEDEX 1,

Représentée par son Directeur, Monsieur Pierre FERNANDEZ

### L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE FORMATION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Etablissement public à caractère administratif sous contrat avec l'INP

SIRET : 193 101 433 000 12

Adresse postale : 2 Route de Narbonne à AUZEVILLE – BP 22687 – 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Représentée par son Directeur, Monsieur Damien TRÉMEAU

### TOULOUSE BUSINESS SCHOOL

Etablissement d'Enseignement Supérieur Consulaire,

SIRET : 817 517 394 00018

Dont le siège social est : 1 Place Jourdain, 31000 Toulouse,

Représenté par sa Directrice, Madame Stéphanie LAVIGNE,

Ci-après dénommé individuellement « le Bénéficiaire » ou collectivement « les Bénéficiaires ».

D'autre part.

L'ensemble étant désigné par « les Parties ».

Convention d'entrée des établissements associés à l'UFTMiP dans le réseau documentaire

UFTMiP 2021-182-CIF-R-SICD

**Visas :**

Vu le décret n°2015-663 du 10 juin 2015 relatif aux statuts de « l'Université Fédérale Toulouse Midi- Pyrénées»,

Vu le Règlement intérieur de « l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées » voté en CA le 10 juillet 2015,

**Préambule :**

Les établissements constituant l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (Ci-après dénommée « l'UFTMiP ») coopèrent sur le plan documentaire et leurs services de documentation forment le Réseau des bibliothèques de l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, fondé sur le partage d'outils, de projets et de pratiques professionnelles communes.

Le service inter-établissements de coopération documentaire (Ci-après désigné S.I.C.D), service de l'UFTMiP est le maître d'œuvre de la coopération entre les bibliothèques.

Ses missions, précisées dans la convention de Création du SICD (UFTMiP 2021-181-CIF-R-SICD), consistent à :

- Gérer et développer le système d'information documentaire des établissements contractants.
- Favoriser la coopération documentaire en organisant la concertation sur les politiques documentaires, et notamment l'acquisition de ressources documentaires électroniques intéressant l'ensemble des établissements contractants.
- Coordonner la participation aux réseaux régionaux, nationaux et internationaux.
- Identifier, signaler, conserver, restaurer, communiquer et valoriser, notamment par la numérisation, les documents anciens, rares et précieux confiés par les établissements qui établissent le programme de travail annuel. Assurer une mission d'expertise en matière de préconisations de conservation et de préservation des collections rares et précieuses.
- Définir et mettre en œuvre des actions de formation professionnelle et continue dans son champ de missions.
- Gérer les projets concernant la coopération documentaire.

Les six établissements membres de l'UFTMiP et l'Institut National Universitaire Champollion sont établissements contractants et participent financièrement à son fonctionnement.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention (ci-après la « Convention ») a pour objet de définir les modalités de participation des Bénéficiaires aux actions de coopération documentaire mises en œuvre par l'UFTMiP et les services rendus par le S.I.C.D.

**Article 2 – Modalités de calcul de la contribution financière**

Le mode de calcul de la contribution du Bénéficiaire est basé sur le nombre d'étudiants de l'année N - 1 (FTE) fourni par le Bénéficiaire selon un montant forfaitaire:

- Pour les établissements bénéficiant du Système de Gestion de Bibliothèque Mutualisé « ALMA » et utilisant les autres services, il est de **1,07 € (un euro et sept centimes) par étudiant**
- Pour les établissements non informatisés dans le réseau mais utilisant les autres services, il est de **0,50 € (cinquante centimes) par étudiant**

La refacturation pour l'année 2021 est précisée en Annexe 1 de la convention et est fonction du nombre d'étudiants (FTE) de l'année universitaire 2019-2020 fourni par le Bénéficiaire.

Ce montant sera réactualisé chaque année par l'envoi d'un courrier accompagné de l'annexe financière pour l'année en cours, qui indiquera les sommes dues calculées selon le FTE transmis par chaque Bénéficiaire.

Des conventions particulières complètent cette convention d'entrée dans le réseau lorsque les actions menées par le S.I.C.D. supposent un système de refacturation spécifique auprès des établissements Bénéficiaires.

### **Article 3 – Modalités de reversement**

Après envoi d'un bon de commande à l'UFTMiP-SICD, chaque Bénéficiaire s'engage à verser à l'UFTMiP- SICD le montant dû dès réception d'une facture.

Le montant est versé à l'ordre de Madame l'Agent Comptable sur le compte de l'UFTMiP dont les coordonnées sont :

TRESOR PUBLIC

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Le relevé ci-dessous est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers.  
Appeler à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	31000	00001002156	26	TPTOULOUSE
Identifiant international de compte bancaire - IBAN				
IBAN (International Bank Account Number)				
FR76	1007	1310	0000	0010 0215 626
BIC (Bank Identifier Code)				
TRPUFRP1				

TITULAIRE DU COMPTE :

COMUE UNIVERSITE FEDERALE TOULOUSE AGENCE COMPTABLE

### **Article 4 – Représentation des Bénéficiaires au Conseil de Coopération Documentaire**

La représentation de chaque établissement Bénéficiaire au conseil de coopération documentaire Inter-établissements est assurée par deux (2) personnes selon une représentation tournante en fonction d'un calendrier que les établissements définissent annuellement.

La représentation de chaque Bénéficiaire au bureau restreint et au bureau élargi du S.I.C.D est définie par le Règlement intérieur du S.I.C.D.

### **Article 5 - Entrée en vigueur et durée**

La présente convention entre en vigueur à la date de signature avec prise d'effet au 1er janvier 2021.

Elle est conclue pour une période de cinq (5) ans.

La convention peut être dénoncée à tout moment de l'année par l'une des Parties, sous réserve de respecter un préavis de deux (2) mois et de notifier aux autres Parties cette dénonciation par pli recommandé avec avis de réception.

L'éventuelle résiliation de la convention n'interrompt toutefois pas les actions déjà engagées et en cours d'exécution, qui devront en tout état de cause être achevées.

### **Article 6 – Modifications ultérieures**

Toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant signé de l'ensemble des établissements contractants.

Fait à Toulouse, en six (6) exemplaires originaux, le 16 juin 2021.

Pour l'UFTMiP

Le Président  
Monsieur Philippe RAIMBAULT

Convention d'entrée des établissements associés à l'UFTMiP dans le réseau documentaire

UFTMiP 2021-182-CIF-R-SICD

Page 3 sur 9

Fait à Toulouse, en six (6) exemplaires originaux, le 16 juin 2021.

Pour le Bénéficiaire  
L'INSTITUT MINES D'ALBI –  
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES D'ALBI-CARMAUX



La Directrice Adjointe  
Madame Audrey LORIDAN-BAUDRIER



Fait à Toulouse, en six (6) exemplaires originaux, le 16 juin 2021.

**Pour le Bénéficiaire  
ECOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE**



Fait à Toulouse, en six (6) exemplaires originaux, le 16 juin 2021.

**Pour le Bénéficiaire  
L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE**

**Le Directeur  
Monsieur Pierre FERNANDEZ**



Fait à Toulouse, en six (6) exemplaires originaux, le 16 juin 2021.

**Pour le Bénéficiaire  
L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DE FORMATION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

**Le Directeur  
Monsieur Damien TRÉMEAU**

Le Directeur



Damien TREMEAU

Fait à Toulouse, en six (6) exemplaires originaux, le 16 juin 2021.

**Pour le Bénéficiaire  
TOULOUSE BUSINESS SCHOOL**



**La Directrice  
Madame Stéphanie LAVIGNE**

**Toulouse Business School**  
EESC au capital de 8.013.639 €  
1 place Alphonse Jourdain - CS 66810  
31068 Toulouse Cedex 7  
N° Siren : 817 517 394 / RCS de Toulouse  
N° Siret : 817 517 394 00018

ANNEXE 1 : REPARTITION DE LA PARTICIPATION A LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT DU SICD EXERCICE 2021

	ÉTABLISSEMENTS DISPOSANT D'ALMA										ÉTABLISSEMENTS NE DISPOSANT PAS D'ALMA				
	1,07 €/ÉTUDIANT					0,50 €/ÉTUDIANT					TBS		TOTAL		
	UT1	UT2	URS	INP hors EIP ET ENM	INSA	ISAE	IMT	INUC	ENAC	EIP	ENM	ENSEA	ENSA		
L	11 234	20 444	20 129	1 389	1 046	243	3 238	463	58	38	235	38	2 098	60 683	
M	7 136	6 780	5 582	103	1 068	400	703	285	724	61	235	285	3215	26 596	
D	500	920	1 688	505	241	244	83	0	98	23	36	36	26	4 370	
Ingenieurs - Autres (DL...)	569	2 820	4 390	5 336	402			243		1 078	155			14 823	
Total étudiants	18 439	30 764	31 788	5 644	3 182	1 680	1 039	3 768	1 233	1 078	274	288	730	5 877	
Ens-cher.	675	682	1 725	375	271	110	69	108	55	53	23	55	53	108	
<b>TOTAL</b>	<b>20 114</b>	<b>31 446</b>	<b>33 523</b>	<b>6 319</b>	<b>3 463</b>	<b>1 800</b>	<b>1 108</b>	<b>3 875</b>	<b>1 338</b>	<b>1 131</b>	<b>297</b>	<b>571</b>	<b>783</b>	<b>5 985</b>	
DOT SICD 2021	20 799,73 €	32 97,48 €	34 023,86 €	6 380,98 €	3 415,44 €	1 800,30 €	1 111,73 €	4 029,62 €	1 372,91 €	539,00 €	129,00 €	365,00 €	129,00 €	2 938,50 €	109 947,56 €